



Le Saint-Siège

*DISCOURS DU PAPE JEAN XXIII AUX PARTICIPANTS À LA 10^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE DU SERVICE SOCIAL**

Samedi 14 janvier 1961

C'est bien volontiers qu'à la demande du Comité organisateur de la dixième Conférence internationale du Service Social, Nous vous accueillons et vous souhaitons la bienvenue.

Nous avons pris connaissance avec un grand intérêt du programme de vos travaux, consacrés au « Service social dans un monde en transformation », et tout spécialement à sa fonction et à ses responsabilités. C'est là un sujet de réflexion bien digne en effet de retenir votre attention et de provoquer entre vous d'utiles échanges de vue qui vous permettront de mieux remplir votre si importante mission dans le monde d'aujourd'hui.

Ce monde, vous le soulignez à bon droit, est en pleine transformation. Une tendance accentuée à l'industrialisation provoque un phénomène d'urbanisation croissante en de nombreux pays. De nouvelles communautés industrielles se développent, cependant qu'une mécanisation accrue suscite de profonds bouleversements dans les modes de vie et de travail jusque-là traditionnels dans le monde rural.

L'homme a quelquefois peine à faire face par ses propres moyens à ces nouvelles conditions d'existence. Pour peu que des épreuves viennent l'atteindre dans son travail et dans sa famille, il risquerait d'en subir de graves dommages si la communauté ne venait pas lui apporter une aide fraternelle.

C'est là, chers Messieurs, que se situe votre tâche irremplaçable. L'intervention du service social peut apporter en effet un complément à des ressources personnelles insuffisantes, et fournir une aide à tous ceux qui en ont besoin, depuis les enfants mineurs en situation difficile vis-à-vis de leur famille, jusqu'aux vieillards dans la gêne, ou, pis, dans la misère, en passant par les adultes privés de travail, ou les travailleurs qui ne jouissent pas d'une suffisante sécurité dans leur emploi.

Sa présence agissante permet aussi, à leur bénéfice, l'élaboration de nouvelles lois et le perfectionnement de la législation déjà existante. Elle favorise ainsi l'insertion de tous dans la communauté humaine, en rendant tangible la solidarité avec ses membres les moins favorisés.

Ce faisant, le service social remplit vraiment son rôle qui est de servir la société, en permettant à toutes les personnes de mener une vie digne, ou chacune puisse remplir ses devoirs et satisfaire ses besoins légitimes, dans le respect des valeurs spirituelles.

Aussi l'Église, toujours soucieuse, vous le savez, de l'épanouissement intégral de l'homme, s'intéresse-t-elle vivement à vos travaux. Et Nous sommes heureux de la part active qu'y prennent les organisations internationales catholiques spécialisées, tout particulièrement l'Union catholique internationale du Service Social, et la Caritas Internationalis, que Nous félicitons naguère « de réhabiliter la vraie notion de charité, et de remettre en honneur les humbles oeuvres de miséricorde, dont l'Église recommande si chaudement la pratique à ses enfants » (A.A.S., vol. LII [1960], p. 768).

Nul doute que cette rencontre internationale, par la participation de personnalités éminentes et de nombreux organismes représentatifs, ne favorise des contacts fructueux et enrichissants, qui permettent aux congressistes, d'échanger avec profit les informations et les expériences, de prendre une meilleure connaissance des efforts à accomplir et des remèdes à employer, et de conjuguer utilement toutes les initiatives individuelles et collectives pour le plus grand service des hommes.

Vous serez ainsi de bons imitateurs de Jésus, « qui a passé en faisant le bien » (Ac 10, 38). C'est là le vœu que forme son humble vicaire. Et, en gage de Notre bienveillance pour vos personnes, vos familles, et vos travaux, Nous vous accordons bien volontiers la faveur d'une ample Bénédiction apostolique.

**L'Osservatore Romano* 15.1.1961 p.1.

Discorsi, messaggi, colloqui, vol. III, p.124-126.

La Documentation catholique, 1961, n°1345, col.145-146.